

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARCOURS NUMERIQUE DU DIRIGEANT DE TPE CURSUS 1.0

CLIENT (Entreprise / Organisme / Personne individuelle)

Raison sociale :

Adresse complète :

N°SIRET : Activité :

Tél. : 0696 Mail :

PERSONNE INSCRITE

NOM : Prénom : Fonction :

Tél. : 0596 Mail :

| INTITULE | DUREE | DATES | Modalité | COUT |
|---|---|--------------------------------------|---|---|
| Parcours numérique Du Dirigeant de TPE | 30 heures/Modules soit 90h le parcours | 09 novembre 2021 au 12 avril 2022 | EN DISTANCIEL Tous les Mardis de 08H00 à 13h00 | 900,00€ /Modules Soit 2700€ le parcours |

Date limite d'inscription : 22 octobre 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Le nombre de place étant limité à 24, les inscriptions seront prises en compte en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Votre inscription sera validée uniquement à la réception des justificatifs et des prises en charge par nos services :

Pour les chefs d'entreprise non-salariés :

- Un extrait d'immatriculation (D1) au Répertoire des Métiers datant de moins de 3 mois (*Kbis non valable*) ou copie de la carte professionnelle en cours de validité
- Une attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle délivrée par la Sécurité Sociale.

Pour les Conjoints collaborateurs / associés non-salariés :

- Copie du livret de famille ou du PACS
- Copie de l'attestation de règlement des cotisations sociales à la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) du demandeur (datée de moins de 6 mois et certifiant que le demandeur est à jour de ses cotisations)
- Copies des statuts de l'entreprise

Pour les chefs d'entreprise salariés, salariés / demandeurs d'emploi :

Demande de financement à réaliser par le Compte Personnel Formation CPF, et auprès de L'OPCO de référence / Pôle Emploi, veuillez contacter le service formation 0596 71 32 22 - E-mail : secretariat.urma@cma-martinique.com quant aux pièces à fournir.

Fait à, le

Signature